

## Corrigé analyse de doc : Espaces maritimes appropriation et tension

Dans un monde profondément marqué par la mondialisation, les **espaces maritimes** occupent une place centrale : plus de 90 % du commerce international transite par les mers, qui constituent également des réservoirs majeurs de ressources halieutiques, énergétiques ou minières. En plus de leur importance économique, ces espaces jouent un rôle géopolitique déterminant : ils concentrent les intérêts, les ambitions et parfois les rivalités des États. Les océans et les mers sont ainsi devenus des lieux stratégiques où se mêlent flux commerciaux, enjeux énergétiques et rapports de puissance.

Le document proposé est une **carte géopolitique des espaces maritimes mondiaux**, extraite de l'*Atlas de la mondialisation* de Laurent Carroué et publiée en 2018. Il s'agit d'une carte de synthèse montrant à la fois les formes d'appropriation des océans — notamment à travers les zones économiques exclusives — et les principales zones de tensions générées par ces dynamiques. Son objectif est de mettre en évidence la manière dont les États cherchent à contrôler les mers et les conflits que ces appropriations peuvent engendrer.

On peut alors se demander : **comment les espaces maritimes font-ils l'objet d'appropriations et quelles tensions ces dynamiques suscitent-elles ?**

Pour répondre à cette problématique, nous analyserons d'abord les différentes formes d'appropriation des espaces maritimes (I), avant d'étudier les tensions qu'elles provoquent dans le monde (II).

L'analyse du document montre d'abord que les espaces maritimes font l'objet d'une appropriation croissante, rendue possible par le cadre juridique défini par la Convention de Montego Bay de 1982. Ce traité international, représenté indirectement dans le document par la présence de larges zones économiques exclusives (ZEE), organise la division de l'espace océanique en trois catégories. La **mer territoriale**, qui s'étend jusqu'à 12 milles nautiques, relève de la souveraineté totale de l'État côtier. La **ZEE**, qui peut s'étendre jusqu'à 200 milles, confère à ce même État des droits exclusifs sur l'exploitation des ressources marines. Au-delà, la **haute mer** demeure un espace international ouvert à tous. La carte insiste particulièrement sur les ZEE, représentées de manière visible et structurante : elles apparaissent comme l'outil principal par lequel les États s'approprient et exploitent les ressources de la mer. Cette délimitation conduit à tracer de véritables frontières maritimes, transformant progressivement les océans en espaces juridiquement découpés.

Cette appropriation ne se contente pas de respecter les limites prévues par Montego Bay : certains États cherchent à **étendre encore leur souveraineté maritime** en déposant des demandes d'extension de plateau continental, notamment en Arctique ou en Méditerranée orientale. De telles démarches visent à agrandir les ZEE et à tirer profit de nouveaux gisements de gaz, de pétrole ou de minerais, ce que la carte suggère par l'importance des espaces convoités. Les océans apparaissent ainsi comme des territoires à conquérir, où chaque État tente de maximiser ses avantages économiques et stratégiques, parfois au détriment de ses voisins. Les revendications multiples montrent que les océans ne sont plus perçus comme des espaces ouverts, mais comme des zones fortement disputées.

Cette dynamique d'appropriation révèle cependant des inégalités considérables. Comme le montre la carte, certains États sont **enclavés**, à l'image de la Bolivie, et ne disposent donc d'aucune ouverture maritime. D'autres n'ont qu'un accès très restreint à la mer, ce qui limite leurs capacités à revendiquer une ZEE ou à exploiter des ressources marines. Cette situation crée une différenciation nette entre les États dotés de vastes façades maritimes — qui peuvent tirer un grand profit économique de la mer — et les États sans débouché, qui demeurent exclus de ces opportunités. L'appropriation des mers contribue donc à renforcer les inégalités internationales.

Ainsi, le document met en évidence un vaste mouvement d'appropriation des espaces maritimes. Toutefois, cette dynamique, loin de pacifier les relations internationales, contribue à la multiplication des **tensions géopolitiques**, souvent visibles dans les zones où les revendications se croisent.

Si les États cherchent à contrôler les espaces maritimes pour des raisons économiques, stratégiques et politiques, ces logiques d'appropriation se traduisent également par une multiplication de **tensions**, souvent liées à la militarisation des océans et à la rivalité croissante entre puissances.

L'appropriation des mers provoque d'abord une **militarisation croissante** de ces espaces. Le document montre que les principales zones de tension correspondent aux grands axes du commerce mondial ou aux régions riches en ressources. Pour protéger leurs intérêts, les États — en particulier les grandes puissances — renforcent leur présence navale. Les États-Unis disposent de la première flotte mondiale, capable de se projeter sur l'ensemble des océans grâce à leurs porte-avions. La Chine multiplie ses bases navales et développe une flotte océanique moderne. La France, dotée d'un vaste réseau ultramarin, cherche également à maintenir une présence stratégique. La militarisation a plusieurs objectifs : sécuriser les routes commerciales, lutter contre la piraterie — notamment dans le golfe d'Aden ou le détroit de Malacca — et affirmer une position dominante dans des régions de plus en plus disputées.

Les tensions sont particulièrement visibles dans certaines zones identifiées sur la carte. La mer de Chine méridionale constitue le foyer le plus emblématique : la Chine y construit des îles artificielles, y installe des bases militaires et revendique des territoires également revendiqués par les Philippines, le Vietnam ou la Malaisie. Ces actions entraînent une réaction américaine, qui défend la liberté de navigation dans cette zone stratégique. En Arctique, la fonte des glaces ouvre de nouvelles routes maritimes et rend accessibles d'importantes ressources énergétiques, suscitant une compétition entre la Russie, les États-Unis, le Canada et les pays scandinaves. Le détroit d'Ormuz, passage essentiel du pétrole mondial, est une autre zone de tension majeure, marquée par l'opposition entre l'Iran et les États-Unis. Enfin, la Méditerranée orientale connaît des conflits autour de la délimitation des ZEE, notamment entre la Grèce et la Turquie, en raison des gisements de gaz offshore.

Ces tensions sont d'autant plus vives que certaines puissances ne reconnaissent pas l'autorité de la Convention de Montego Bay. Les États-Unis, la Turquie ou Israël ne l'ont pas ratifiée, ce qui fragilise le cadre juridique censé organiser l'usage des mers. Leur liberté d'interprétation favorise des actes unilatéraux et accroît les risques de confrontation. Le document montre ainsi que l'appropriation des espaces maritimes, loin d'être uniformément régulée, demeure partiellement chaotique et source d'instabilité.

Le document de Laurent Carroué constitue un outil essentiel pour comprendre les enjeux contemporains liés aux espaces maritimes. Il met clairement en évidence à la fois les formes d'appropriation — en particulier à travers les ZEE et les frontières maritimes — et les nombreuses tensions qu'elles génèrent. L'analyse montre que l'importance économique des mers et la richesse de leurs ressources expliquent l'intérêt croissant que leur portent les États. Cependant, cette appropriation conduit à une augmentation des rivalités et des tensions géopolitiques, dans un contexte où le cadre juridique international — fixé en 1982 — montre ses limites face aux ambitions actuelles.

On peut néanmoins formuler une critique : publié en 2018, le document ne tient pas compte des évolutions les plus récentes, notamment de la nouvelle convention internationale sur la protection de la haute mer ou des transformations liées à l'accélération du réchauffement climatique.

Les changements climatiques, en modifiant les routes maritimes et en bouleversant les équilibres géopolitiques, notamment en Arctique, pourraient rendre l'avenir des espaces maritimes encore plus incertain et renforcer les enjeux de leur gouvernance internationale.